



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six Janvier

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djiey Di KAMARA.

Absent représenté : Virginie SARTEUR donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Nélie LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

Secrétaire de séance : Amadou SENE

Décision modificative n°2 complémentaire – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant la décision modificative relative à cette délibération, il s'agit d'une décision rattachée à la précédente décision modificative présentée au précédent conseil municipal, concernant le budget 2020 (délibération 92-2020).

Cette décision est motivée par la délibération 87-2020, relative à la gestion de la dette, ainsi qu'à un transfert de crédit entre deux chapitres comptables, nécessaire à la préparation des comptes administratif et de gestion 2020, comme le démontre le tableau suivant :

D/R	I/F	Nature	Chapitre	HT	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	166	16	N	R	REFINANCEMENT DE DETTE	2 719 309,81 €	
R	I	166	16	N	R	REFINANCEMENT DE DETTE		2 719 309,81 €
R	I	1641	16	N	R	EMPRUNTS EN EUROS		48 037,00 €
							2 719 309,81 €	2 767 346,81 €
D	F	chapitre 65			R		- 10 762,00 €	
D	I	chapitre 66			R		10 762,00 €	

Suite aux intérêts courus non échus des 3 anciens emprunts qui ont été regroupés en un seul (dossier gestion de la dette – délibération 87-2020), pour un total de 12 772.48€, il manque actuellement au chapitre

66 la somme de 10 762€. De fait, un transfert de crédit du chapitre 65 vers le chapitre 66, est nécessaire pour payer lesdits intérêts.

--

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n° 14-2020 du conseil municipal en date du 3 mars 2020 approuvant le Budget Primitif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** cette présente décision modificative complémentaire,
- **DIT** que cette présente délibération est rattachée à la délibération n°92-2020 relative à la décision modificative n°2 du budget principal, du conseil municipal du 15 décembre 2020,
- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à Monsieur de Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS